

DELIBERATION

n° 12_2026

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026

VOTE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

nombre de membres en exercice	11
nombre de membres présents	11
nombre de suffrages exprimés (*)	10
VOTES : contre : 0 pour : 10	
date de convocation : 23/03/2026	

(*) M. le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Franck PROVENCE, Maire, après s'être fait présenter par M. Eric BIELECKI, Conseiller délégué, le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par M. Franck PROVENCE, Maire

1° lui donne acte, par 10 voix (M. le Maire s'étant retiré au moment du vote) de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
Résultats reportés 2024		303 069,57		7 043,88	0,00	303 069,57
opérations de l'exercice 2025	366 999,73	499 229,99	440 856,50	65 043,97	807 856,23	564 273,96
Totaux	366 999,73	802 299,56	440 856,50	72 087,85	807 856,23	867 343,53
résultats de clôture		435 299,83		7 043,88	0,00	435 299,83
restes à réaliser			123 323,36	122 004,00	123 323,36	122 004,00
Totaux cumulés	366 999,73	802 299,56	564 179,86	194 091,85	931 179,59	989 347,53
Résultats définitifs		435 299,83	370 088,01			65 211,82

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus,
Acte rendu exécutoire par sa publication le 27/03/2025
et son envoi en Préfecture le 30/03/2025



Le Maire : Franck PROVENCE

Le secrétaire de Séance : Vincent JOUCLA